



MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales n° 38

SEPTEMBRE 2013

Le mot du maire

Les vacances seront bientôt finies. Bien que nous soyons encore sous les « feux » de l'Administration pour la mise en place du PPRIF, la saison a été, et, souhaitons-le, restera tranquille dans ce domaine.

L'école va reprendre. Malgré la suppression de la classe de maternelle, nous avons décidé, avec l'accord de l'institutrice de maintenir l'accueil des élèves entre trois et cinq ans. Le chiffre des inscriptions repart à la hausse, nous devons nous en féliciter.

Les travaux du nouveau local technique vont également redémarrer. C'est peut être l'occasion de lever certains doutes, voire certaines inquiétudes sur ce projet.

La collectivité est en train de construire, à la sortie du village, en direction de Calmeilles.

-En sous-sol :

1- Un garage et un lieu de stockage pour le véhicule et les matériels de la mairie. Ces derniers sont actuellement répartis, en toute illégalité au regard des prescriptions de sécurité contre l'incendie, sous les bâtiments de la mairie et de l'école. Le véhicule dort à la belle étoile.

2- Un local de stockage destiné à permettre à un artisan de s'installer à OMS en disposant d'un endroit pour entreposer son matériel et ses fournitures. A ce jour plusieurs demandes de location ont déjà été reçues.

3- Un local destiné, après approbation du Conseil Municipal, aux activités de l'association communale de chasse – stockage matériels et dépeçage gibiers-. A noter que ce local livré nu, serait aménagé par l'association précitée.

A l'étage :

4- Un atelier municipal afin que les employés puissent travailler dans des conditions correctes pour leur santé et conformes à la législation. L'atelier actuel, sous le parvis de la mairie, sans aération et soumis, en permanence à la lumière artificielle, s'inonde à chaque épisode pluvieux et est donc totalement incompatible avec les prescriptions du Code de la Santé Publique. Ainsi lors de l'épisode pluvieux de Mars 2013, plusieurs appareils électriques ont été endommagés. Ils présentaient, en raison de l'humidité, un véritable danger pour les utilisateurs.

5- Une salle associative (20/30 places) pour l'ensemble des associations communales. Elle permettra, en particulier en période hivernale, de ne pas utiliser, pour quelques personnes, la salle polyvalente de la mairie dont les défauts d'isolation et les difficultés de chauffe n'ont échappé à personne

Par ailleurs, et je pense que cela n'est pas négligeable en ces temps de disette financière, l'ensemble du projet a été

attribué, par appel d'offres, pour la somme globale de 205.000 €.

Sur ce total la collectivité va déboursier, en **autofinancement**, **29.700 €** après obtention des subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, un fonds de concours de la Communauté de Communes et de la réserve parlementaire attribuée par M. CALVET, sénateur.

A noter que, à ma connaissance, c'est seulement la 2° fois que la commune bénéficie de subventions provenant d'une réserve parlementaire (la 1° ayant été attribuée lors de la consolidation du mur de la Fontaine en 2009). Ces subventions proviennent de fonds que chaque parlementaire attribue annuellement, selon son bon vouloir, à des collectivités ou des associations.

Je pense qu'à ce prix-là, il n'était pas inutile de mener à bien ce projet qui permet aux employés de travailler correctement, de mettre à l'abri le véhicule communal, d'aider un artisan à se fixer au village, de disposer d'une salle associative facilement utilisable et de ne pas utiliser le terrain à proximité du bassin (logiquement en zone rouge dans le futur PPRIF) pour la construction d'un local pour les chasseurs.

Associations

Après une pause estivale bien méritée, les associations du village reprennent leurs activités

ASSOCIATION LOISIRS D'OMS

Randonnée : jeudis 5/09-3/10-0/11 et 5/12
RDV à 13 heures 30 devant la mairie
Cotisation annuelle (licence FFRP obligatoire incluse) 27 €

Tai-Chi : le vendredi de 18 à 19 heures-
salle polyvalente..

1° séance le vendredi 13 Septembre

Scrabble: salle 1° étage école
1° rencontre : le mercredi 11 Septembre

Pétanque : place de la mairie
1° partie le mercredi 11 Septembre

Atelier arts créatifs : salle école 1° étage
Modelage, dessin, peinture, collages....
1° atelier : lundi 9 Septembre 16 h 30

Festivités : salle polyvalente mairie
Dimanche 29 Septembre à 15 heures
Goûter dansant et spectacle avec
« *Music Halls Folies* »(sic)

LES AMIS DU PATRIMOINE

Initiation au catalan : salle polyvalente
mairie
1° cours le mardi 10 Septembre à 17
heures 30

LES TROIS PRINTEMPS

Rifle (loto) : salle polyvalente mairie
Les 15 Septembre-20 Octobre- 17
Novembre et 15 Décembre

MISSION LOCALE DES JEUNES

La mission locale des jeunes de Perpignan vient de mettre en place un nouveau projet « Application Mobile »
En téléchargeant une application sur leur téléphone les jeunes vont pouvoir recevoir, entre autres, des offres d'emploi, les dates de sélection pour les différentes formations ainsi que des offres de logement.
Cette application est téléchargeable sur Google Play, Apple store ,
www.mlj66.org, ou en scannant le QR Code sur les affiches de la MLJ.
Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Fanny Lecomte -0468347954-
Courriel mission.locale.jeune@mlj66.org